

LES ÉCHOS

de **Terres-de-Caux**

NOVEMBRE 2022 - n°5



Dossier

Le point sur les travaux



Actualités



Talent

Restaurateur d'autos



Depuis que le Covid a fait son apparition, les années se suivent et vivent à l'exception. Nous espérons retrouver une vie ordinaire après la pandémie. Elle est toujours là et nous devons rester vigilants. Après une reprise marquée par la rupture des chaînes d'approvisionnement, l'économie est frappée par la guerre en Ukraine avec son impact sur la livraison de gaz russe en Europe et par l'envolée du prix de toutes les énergies. Ajoutons à cela les conséquences d'une sécheresse sur la production agricole et c'est l'inflation qui impacte fortement le pouvoir d'achat.

Terres-de-Caux n'est pas épargnée, elle ne le sera pas moins en 2023. Les associations d'élus attirent l'attention du gouvernement pour compenser ou atténuer les effets des prix de l'énergie, une des premières dépenses de la collectivité. Puisse la Commune en bénéficier.

Cette année, et vous l'avez constaté comme nous vous l'avions annoncé, nous avons opéré une révision de la fiscalité locale avec la suppression de la Redevance Ordures Ménagères et son remplacement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères. Parallèlement, pour compenser la diminution des dotations de l'Etat à la commune, et alors que se poursuit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, nous avons procédé à une augmentation des taxes foncières payées par les propriétaires.

De telles décisions sont difficiles mais il nous a semblé en responsabilité que c'était le moment opportun de les

prendre pour stabiliser les recettes de la Commune.

Côté dépenses, jusque maintenant, nous tentions de maintenir autant qu'il était possible une qualité de service public communal. Or la conjoncture, les perspectives, les efforts d'adaptation rendus nécessaires par le dérèglement climatique, tout milite pour assurer une révision de fond en comble des services rendus. Il conviendra désormais de distinguer l'essentiel du secondaire, le principal de l'accessoire. A fiscalité constante, avec la poursuite de la baisse des dotations, avec l'impact des coûts de l'énergie, avec l'inflation - comme pour chacun d'entre nous - il nous faudra faire des arbitrages. Ce sera la responsabilité de vos élus que de les rendre.

Les projets engagés seront révisés, une revue du patrimoine communal est en cours car nous devons diminuer les dépenses de fonctionnement et les concentrer sur nos services essentiels: pour la petite enfance, pour nos écoliers, pour notre jeunesse, pour nos aînés.

J'ai bien peur, ici comme ailleurs, que la vie ne soit plus tout à fait la même de ce qu'elle était avant le COVID. Le monde change. Il change vite ; et nous n'avons d'autres choix que de nous adapter et de le façonner pour assurer aux générations futures - à commencer par celles de nos enfants et petits-enfants - un monde qui reste



sain et un monde qui nous garantisse la paix. D'autres générations avant nous ont connu des heures sombres. Soyons confiants et dignes de l'héritage qu'elles nous ont laissé. Avec d'abord, la liberté, et aussi la prospérité. Nous avons la capacité de relever ces nouveaux défis pour peu que le courage ne vienne pas à nous manquer et que nos gouvernants nous préservent du pire. Oui, nous le pouvons et nous le devons à nos enfants et petits-enfants.

Alors que nous sommes passés à l'heure d'hiver, que nous allons nous retrouver dans nos foyers, je vous souhaite une fin d'année heureuse, entouré des vôtres, et en bonne santé.

Bien chaleureusement.

Sommaire

Infos pratiques	p.3
Actualités	p.4
Dossier	p.6
Tribunes	p.10
Terres de liens	p.11
Culture	p.12

Le magazine est édité par la commune nouvelle Terres-de-Caux
Place Gaston-Sanson
Fauville-en-Caux
76640 Terres-de-Caux
terresdecaux@terres-de-caux.fr

Directeur de la publication :
Jean-Marc Vasse

Rédaction en interne
Conception graphique : WebéCréa
Impression : Caravel Création



Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Durant les vacances scolaires, l'accueil est ouvert au public tous les matins de 9h à 12h et par téléphone ou sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à 16h30.

Vous pouvez nous contacter par l'intermédiaire du site internet www.terres-de-caux.fr ou par mail à terresdecaux@terres-de-caux.fr.

Prenez votre rendez-vous en ligne sur rdv.terres-de-caux.fr ou en flashant le QR Code ci-contre



Les permanences

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat des élus : 02.35.96.42.38 | virginie.deniaud@terres-de-caux.fr

AUZOUVILLE-AUBERBOSC

☎ 06.67.90.38.58
✉ pascal.huby@terres-de-caux.fr
Mardi de 17h30 à 18h30

FAUVILLE-EN-CAUX

☎ 06.14.43.31.45
✉ bruno.delacroix@terres-de-caux.fr
Samedi de 9h à 12h sur RDV

RICARVILLE

☎ 07.61.16.26.22
✉ gilbert.lachevre@terres-de-caux.fr
Vendredi de 15h00 à 17h00

Les maires-adjoints et délégués vous reçoivent lors de leur permanence dans les mairies ou sur rendez-vous

BENNETOT

☎ 06.66.26.14.65
✉ paule.craquelin@terres-de-caux.fr
Mardi de 17h30 à 18h30 sur RDV

BERMONVILLE

☎ 07.61.16.23.81
✉ sophie.cousin@terres-de-caux.fr
Jeudi de 18h00 à 19h00

SAINT-PIERRE-LAVIS

☎ 06.22.27.13.93
✉ joelle.lavenu@terres-de-caux.fr
Mercredi de 18h à 19h sur RDV

SAINTE-MARGUERITE

☎ 06.14.43.31.50
✉ christine.ledun@terres-de-caux.fr
Mercredi de 17h30 à 18h30

AUTRES PERMANENCES

Cécile SINEAU-PATRY

Conseillère Départementale

A Fauville-en-caux,
les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois de 10h à 12h sur rdv au 02.35.03.55.73

✉ cecile.sineau-patry@seinemaritime.fr



Élagage



L'automne arrive et la saison de l'élagage aussi. Nous rappelons aux habitants de Terres-de-Caux de veiller à l'élagage des arbres et des haies dont les branches pourraient dépasser sur le domaine public et occasionner une gêne pour les véhicules (cars scolaires, camions ordures ménagères, etc).

Soyons responsables,
pensons à la sécurité de tous !

URBANISME

Dématérialisation

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme en ligne sur le site de la commune. Vous pouvez y retrouver l'ensemble des PLU (règlements + plans de zonages), ainsi que les documents relatifs à vos demandes. Toutes les informations sont disponibles sur ce portail à l'adresse : urba.terres-de-caux.fr

Prendre rendez-vous par téléphone
02.35.56.21.36 ou 06.14.43.31.36
par mail : urbanisme@terres-de-caux.fr
ou en ligne sur rdv.terres-de-caux.fr.

Permanences du Service Urbanisme
mardi, mercredi et vendredi : 9h à 12h
jeudi : 13h30 à 16h30





CCAS

Des semaines hautes en couleur



La semaine BLEUE

La semaine nationale de sensibilisation au vieillissement s'est déroulée du 3 au 7 octobre. Avoir un autre regard sur le vieillissement et bien vieillir chez soi, tel est l'objectif de cet événement. Une dizaine d'ateliers organisés par le CCAS ont permis la découverte de plusieurs activités pour faciliter le maintien à domicile en abordant des thèmes comme «bien vieillir chez soi». De la sophrologie aux ateliers numériques, en passant par l'initiation à la marche nordique, une cinquantaine de personnes ont pu participer.



Octobre ROSE

Comme chaque année, le CCAS et ses partenaires ont organisé la sixième édition d'Octobre Rose, du 14 au 18 octobre. Les manifestations ont sensibilisé le public au délicat sujet du cancer du sein, et ont récolté des fonds pour l'association EMMA. Le vendredi matin, la CPAM a présenté des ateliers d'information sur le marché. Le samedi après-midi, les sapeurs-pompiers, Caux-Motos et l'ASF ont organisé des activités sur la place Gaston Sanson. Le dimanche matin, la traditionnelle marche partant des communes déléguées pour arriver au centre-bourg, a été un franc succès en réunissant 200 personnes qui ont pu partager un moment convivial, en présence d'un Food Truck, suivi d'un après-midi jeux. «Octobre Rose» s'est clôturé avec un film sur le sujet de la rémission à la salle de la Rotonde, suivi par un pot de l'amitié.

CCAS

Marché motard

Caux-Motos : marché motos

Le marché motos, organisé par l'association Caux-Motos, s'est installé sur la place Gaston Sanson le dimanche 18 septembre. Cet événement, désormais incontournable, a débuté le samedi par une conférence d'Anne-France DAUTHEVILLE écrivaine et motarde légendaire à la salle de La Rotonde. Le dimanche, le marché a réuni de nombreux exposants. Côté divertissement, le public a profité des concerts avec les groupes Distillery et Cover Music, ainsi que des spectacles impressionnants avec un show de Stunt (acro-



baties) et une démonstration de Trial par le Trial-Club de Sotteville-sur-Mer. Le beau temps et les visiteurs ont largement répondu présents pour cet événement.

Dynamique Commerciale

Course de Caddies



La première course de caddies a eu lieu le 17 septembre sur la place Gaston Sanson. Cet événement, pour le moins original, a réuni 24 équipes. Chacune d'elle courait au nom d'une association caritative. C'est le team de l'entreprise Smondack qui a remporté cette folle victoire. Elle représentait la Ligue Havraise qui s'est vue remettre un chèque de 1500 € de la part de la Dynamique Commerciale. Cette manifestation hors du commun a réuni un large public dans la joie et la bonne humeur. Les spectateurs étaient acteurs de la course en lançant des bombes à eau pour ralentir les participants. Cette course, à l'initiative de la dynamique commerciale, a reçu le soutien logistique de la municipalité, de l'association Caux-Motos et du magasin Champion qui a offert les équipements de protection. La dynamique commerciale se projette désormais sur l'organisation du marché de Noël qui se déroulera les 16, 17 et 18 décembre.



Un nouvel agent : Hortense DENIS

Depuis le mois d'avril 2022, Hortense DENIS a rejoint le Relais Petite Enfance (RPE), ancien «Relais Assistant Maternel». La nouvelle responsable et animatrice du «Relais Petite Enfance», ancienne directrice de crèche expérimentée, a plusieurs missions :

- Accueillir les assistantes maternelles et leur permettre de se rencontrer, d'échanger et de participer avec les enfants à des temps d'ateliers conviviaux.
- Animer un atelier intergénérationnel, avec la «résidence autonomie» de Terres-de-Caux, pour rapprocher les générations.
- Apporter du conseil aux parents et aux assistantes maternelles (aide à la gestion de contrat, choix du mode de garde, orientation, etc)

Hortense DENIS vous accueille, par téléphone ou en mairie, lors de ses permanences les mardis et mercredis après-midi de 13h30 à 17h.

Tél : 02.35.16.25.38 / 07.60.82.13.95



Colis de Noël

Cette année encore, le colis de Noël sera distribué aux aînés. S'agissant des Fauvillais de plus de 70 ans, il est demandé de s'inscrire au préalable auprès de la mairie avant le 1^{er} décembre.

La Ricarvillaise et les foulées Auzouvillaises



Le mois de septembre a vu la reprise des traditionnelles courses pédestres caussiterriennes. La 12^{ème} édition de la Ricarvillaise a rassemblé 80 sportifs le 10 septembre. L'Association Omnisports de Ricarville a proposé deux courses : l'une réservée aux marcheurs sur une distance de 6 km et l'autre pour les coureurs sur 10 km.

Le 24 septembre, les foulées Auzouvillaises, organisées par l'Association Sportive d'Auzouville-Auberbosc ont également mis à l'honneur la marche et la course à pieds, avec les mêmes distances sur des parcours différents. Avec une météo mitigée, 100 participants ont relevé le défi de cette course qui est la sixième et antépénultième étape du Challenge du Pays-de-Caux.



En Bref

> Plan Mercredi

> Comprendre le tri et la valorisation des déchets sur Caux Seine Agglo

Plus de brèves sur enbref.terres-de-caux.fr



DOSSIER : Les chantiers

LA TRANSFORMATION EST ENGAGÉE

L'entretien et la rénovation de notre commune est une des multiples responsabilités de la municipalité. Comme l'entretien et la rénovation d'une maison, notre territoire nécessite une veille permanente. Certains travaux relèvent de l'urgence et d'autres sont à prévoir à plus ou moins long terme. Il est donc primordial de prioriser les chantiers, d'organiser les travaux, et de les anticiper pour notre futur.

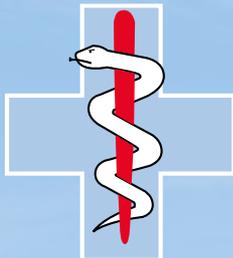
Cette année 2022 est riche en nouveaux chantiers. Cette simultanéité est la conséquence de la reprise après COVID et de l'arrivée simultanée de subventions. Divers décideurs (département, agglo, commune, bailleur social) sont à l'origine de ces travaux et chacun respecte son calendrier. C'est le moment de faire un point, non exhaustif, sur les travaux entrepris par la commune sur notre territoire.



Transition énergétique et économie d'énergie : Baisse de l'intensité lumineuse

Bien avant la crise énergétique, la municipalité de Terres-de-Caux étudiait la possibilité de diminuer l'intensité lumineuse des 800 points d'éclairage public, équipés de LED, présents sur le territoire du centre-bourg. Cette mesure d'économie a été privilégiée à l'extinction complète des réverbères sur certaines plages horaires, car la durée de vie des LED est fonction de la fréquence d'allumage et d'extinction. Il est donc préférable de diminuer l'intensité lumineuse de 50% par rapport à l'éclairage actuel : le soir de l'allumage jusqu'à 21h et le matin de 6h à l'extinction. Durant la nuit, de 21h à 6h du matin, la puissance sera réduite à 20%. Cette initiative, anticipée par la municipalité, entre pleinement dans le cadre des efforts d'économie d'énergie demandés par le gouvernement.





Pôle Santé

Depuis quelque temps, les élus caussiterriens réfléchissent à l'amélioration de l'offre en matière de santé sur notre territoire. La commune de Terres-de-Caux est déjà bien dotée en professionnels médicaux et para-médicaux, puisque nous pouvons recenser aujourd'hui des médecins, des infirmières, des kinésithérapeutes, une pharmacie, un magasin de matériel médical, des ambulanciers, etc. Depuis le départ en retraite du dernier dentiste, l'offre en soins dentaires, présente sur notre territoire depuis plusieurs décennies, n'existe plus. Les élus ont donc saisi l'opportunité d'accueillir de nouveaux praticiens et de lancer le projet du pôle santé, pour réunir au même endroit plusieurs spécialistes médicaux.

Une clinique dentaire : deux médecins de la région rouennaise ont fait le choix de s'installer à Terres-de-Caux, dont la situation géographique à proximité de l'autoroute A29, de Rouen et du Havre leur paraît intéressante. Les dentistes seront au nombre de deux pour commencer, puis seront rejoints par 3 autres médecins spécialisés en soins dentaires. Les locaux seront équipés de 5 "fauteuils", d'un secrétariat et d'une salle d'attente. Le lieu sera également doté d'une salle de conférence/réunion afin d'accueillir de futurs confrères en formation. C'est une nécessité pour que la relève puisse être assurée. La surface réservée à la clinique dentaire sera de 800m², répartis sur deux étages.

Un cabinet de soins infirmiers permettra de regrouper plusieurs infirmières déjà présentes sur notre territoire. Un bâtiment sera érigé, d'une surface totale de 80 m² pouvant accueillir jusqu'à 5 infirmières.

L'emplacement pour cette future construction a fait l'objet de différentes approches et le choix s'est porté sur le terrain situé juste à côté de l'église. D'une superficie suffisamment grande pour accueillir ces deux bâtiments, cet emplacement permettra la construction d'un autre lot pouvant accueillir d'autres professions médicales ou paramédicales.

Aujourd'hui, le plan d'aménagement est établi. Il faut désormais acheter le terrain, déposer le permis d'aménager et choisir le maître d'œuvre avant de commencer la construction. Caux Seine Agglo, par l'intermédiaire de son agence Caux Seine Développement, accompagnera la municipalité en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage. Les travaux devraient se dérouler en 2023 pour une installation des personnels médicaux en 2024.

Crèche «Comme 3 pommes»

La crèche «Comme 3 pommes», ouverte en 2015 peut accueillir jusqu'à 23 enfants par jour. Ce service, désormais incontournable à Terres-de-Caux, a fait l'objet d'une rénovation de son jardin extérieur. L'objectif est d'avoir un environnement plus végétalisé et proche de la nature. Les travaux ont commencé au mois d'août, lors de la fermeture estivale de la crèche. Les anciens revêtements, composés de matières synthétiques, ont été retirés et l'essentiel de la surface a été recouverte de gazon naturel. Seules trois petites zones d'activités ont été refaites avec un sol souple pour compléter parfaitement cet espace dédié à la motricité des bambins. Des sphères en métal ont été installées pour servir de support aux plantes grimpantes, et à terme serviront de cabanes végétalisées. Une butte de terre a été conçue pour compléter l'espace de motricité dans le jardin. Les travaux de végétalisation et de clôture du chantier seront définitivement terminés à la fin de l'année 2022. Les enfants peuvent d'ores et déjà profiter de ce nouvel espace.



DOSSIER : Les chantiers

L'accroissement régulier de la population de Terres-de-Caux nécessite un plan d'investissement sur plusieurs années afin d'augmenter la capacité d'accueil de nos écoles.



Ecole Camille CLAUDEL

La sécurité avant tout

Dans un premier temps, la municipalité s'est préoccupée de la sécurité autour du chantier. Concernant la voie publique, le sens de circulation du boulevard Alleaume a été modifié, sécurisant les abords de l'école et la protection des piétons. Afin d'éviter des attroupements d'enfants aux abords du chantier, des barrières habillées de bâches opaques ont été installées dans la cour de récréation.

Un chantier en avance sur le planning prévisionnel

Les travaux de l'extension de l'école maternelle, débutés en juin, sont en avance sur le planning prévisionnel. Le chantier a commencé comme prévu par la destruction du bâtiment voisin de la cour de l'école. La construction a alors pu débuter par la réalisation des fondations, l'édification des murs, puis la construction de la charpente et de la couverture.

La suite du chantier : deux classes installées à Pâques

La pose des menuiseries devrait être réalisée pour la fin du mois de décembre. Le nouveau bâtiment sera alors hors d'eau et l'aménagement intérieur (cloisons, électricité, peintures, etc) sera entrepris, espérant une fin des travaux pour le mois de mars. Deux classes pourront alors investir les lieux dès la rentrée des vacances de Pâques, libérant l'espace pour le début des travaux dans le bâtiment «historique». La fin est prévue pour le premier trimestre 2024.

Une rentrée scolaire sereine pour la nouvelle classe :

L'ouverture de la cinquième classe de l'école Camille CLAUDEL s'est bien passée. En accord avec l'inspection académique, les parents d'élèves et l'équipe éducative, les enfants ont été accueillis au sein de l'école Jean-Loup CHRETIEN le temps des travaux. Pour que cette intégration se fasse dans les meilleures conditions, les services techniques municipaux sont intervenus pour modifier les locaux en aménageant des sanitaires adaptés aux élèves de maternelle, en ajoutant des systèmes anti-pince doigts sur les portes. La municipalité met également à disposition de cette classe une assistante éducative pour épauler le travail de la professeure des écoles.



Agrandissement de l'école Luc FERRY de Ricarville

Le chantier de l'école Luc Ferry de Ricarville est désormais commencé. Les travaux augmenteront la capacité d'accueil pour passer de 3 à 4 classes. La municipalité a fait le choix de la construction en « miroir ». C'est donc un deuxième édifice, identique à l'école actuelle qui va être érigé dans la cour. Il sera relié au bâtiment existant par un préau. Pour pouvoir démarrer la construction, il faut dans un premier temps aménager la future cour de récréation. Il est nécessaire de creuser au préalable un bassin de rétention pour gérer le ruissellement des eaux de pluie en provenance de la plaine. La nouvelle cour fera l'objet d'un terrassement avec un béton drainant facilitant l'évacuation de l'eau. Les enfants pourront bientôt investir ce nouvel espace de jeu et la construction de l'extension pourra démarrer. En parallèle, la chaufferie au fuel située dans l'ancien bâtiment, a été remplacée par un système de chauffage électrique. L'espace ainsi libéré permet l'aménagement d'une pièce à vocation sanitaire.



Lutte contre les inondations

Saint-Pierre-Lavis : Rachat d'une maison par Caux Seine Agglo

Suite aux inondations successives de la route de la Chaussée, l'agglomération a procédé au rachat d'une maison. Cette acquisition au prix de vente, au début du mois de septembre, permettra au service de gestion du ruissellement des eaux de Caux Seine Agglo, avec le concours du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, d'effectuer des travaux pour améliorer la circulation des eaux de pluie sur la commune de Saint Pierre Lavis.

Bennetot / Fauville : Route de Roncherolles

La route de Roncherolles était régulièrement inondée lors de forts épisodes pluvieux. La commune a engagé des travaux pour limiter ces inondations en réaménageant le bord de la route et en plantant des fascines.



Rue des vallons

Des travaux ont commencé début septembre et se poursuivront pendant 4 mois dans la rue des vallons pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement et les problèmes d'inondation. Entrepris par Caux Seine Agglo, en collaboration avec la commune de Terres-de-Caux, ces aménagements ont pour objectif de séparer les eaux pluviales de la voirie, de celles du réseau d'eaux usées. Pour y parvenir, il faut créer un nouveau réseau pluvial qui se jette dans le bassin à l'angle de la rue des Vallons et de la route d'Auzouville-Auberbosc, en parallèle du réseau unitaire. Les avaloirs existants du réseau unitaire, y compris ceux du trop plein de la mare, vont être supprimés, pour en créer de nouveaux, qui seront connectés sur le nouveau réseau pluvial. Ce chantier est l'occasion d'améliorer le cadre de vie des riverains tout en répondant à la politique de Caux Seine agglo de rénover les voiries les plus usagées de son territoire.



Saint-Marguerite : Lotissement du Becquet

Le nouveau lotissement du Becquet est prêt. Cinq permis ont été accordés et certaines constructions ont commencé. Il reste encore des parcelles disponibles.

Hameau de Bourville

Alors que Logéal vient de livrer les logements «Les Serres», un nouveau lotissement de 49 lots est en cours d'aménagement au hameau de Bourville à la sortie de Fauville-en-caux. 24 lots sont destinés à la construction et 25 sont réservés au bailleur social Logéal. Les travaux de viabilisation ont débuté et se termineront en 2023. Caux Seine Agglo participe à l'extension du réseau d'assainissement. Un chemin piétonnier, allant de la gendarmerie jusqu'au lotissement, sera construit pour faciliter la circulation des habitants jusqu'au centre-bourg.

Saint-Pierre-Lavis

Le chemin piétonnier aménagé dans le bourg de Saint Pierre-Lavis a permis de sécuriser les déplacements le long de la route départementale 33.

La municipalité a installé des bornes lumineuses le long de ce chemin pour améliorer la visibilité. Les enfants peuvent ainsi circuler plus facilement pour rejoindre l'abri bus.

La DECI : la mise aux normes continue

La Défense Extérieure Contre l'Incendie représente l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, permettant d'alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Depuis 2017, année de parution du nouveau

règlement, la commune s'attelle à améliorer son schéma de défense. Cette année, la commune déléguée de Bermonville profite du renforcement de son réseau d'eau potable pour poser de nouveaux poteaux incendie.





TERRES-DE-CAUX EN COMMUN

En cette période de recouvrement des impôts locaux, il est bon de rappeler les évolutions de la constitution de la feuille d'impôt 2022 pour la commune et pour la communauté d'agglomération Caux Seine.

Au titre de l'agglomération, c'est désormais la TEOM qui est appliquée ; c'est la fiscalisation du coût ordures ménagères en lieu et place de la REOM qui était la redevance d'un service rendu. A l'échelle de l'agglomération l'impôt TEOM rapporte 4 M€ pour un coût total de 11 M€. Il s'en suit donc globalement une baisse sensible pour les habitants de Terres-de-Caux de quelque 200.000 € de prélèvement.

S'agissant des taxes foncières, au-delà de l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat pour la France entière et comme annoncée précédemment, l'application de l'augmentation des taux votés par le conseil en mars dernier compense la baisse des dotations de l'Etat que subit la Commune. Pour autant, la suppression en cours par le gouvernement de la taxe d'habitation allège les prélèvements des habitants.

Bien sûr tout cela pour financer des services dont la commune a la charge :

en premier lieu les écoles, et les activités périscolaires.

Les travaux d'agrandissement à Camille Claudel et à Luc Ferry sont engagés. Ils seront livrés en 2023.

La rénovation de l'éclairage public avec le choix du passage en LED s'avère déjà bé-

néfique et se poursuit dans le temps.

Et les services du quotidien grâce au concours des services techniques et logistiques que nous remercions sincèrement comme ceux de la mairie.

N'oublions pas le soutien aux associations de Terres-de-Caux : on en compte plus de cinquante ; un travail conséquent a été mené pour que les associations ne soient pas impactées financièrement par le COVID, et toutes aujourd'hui ont les moyens de reprendre leurs activités.

Rappelons aussi les activités de la Rotonde avec l'excellent programme culturel et le cinéma, et également la réussite de la marche d'Octobre Rose avec son Food truck.

En cours également le chantier de la rue des vallons par l'Agglomération pour régler la question des inondations et en faire la voie de transit qui manque au bourg.

Enfin, signaler l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier aidée en cela par un groupe de travail composé de conseillers de la majorité et de l'opposition qui travaillent en bonne collaboration. Nous ne serons pas trop nombreux pour faire face au défi du coût de l'énergie qui s'annonce.

Un journal régional a titré « Le black-out des collectivités ».

C'est dire l'urgence de la tâche qui nous attend.

Stéphane LECARPENTIER

Coordinateur de la majorité

TERRES-DE-CAUX VOUS APPARTIENT !

Coups de sang des contribuables sur la **hausse** des **impôts fonciers** dont certains nous ont interpellés, nous avons voté contre et nous resterons vigilants lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

Voirie : Lors de la dernière commission Patrimoine et Sécurité, nous avons appris que, hormis les travaux rue des Vallons, il n'y aurait pas, cette année, d'autre voirie réhabilitée. Avec l'envolée des coûts, Caux Seine Agglomération a réduit la programmation alors qu'il était prévu de traiter la rue du Parc en même temps que la construction du lotissement « Prunier ». N'oublions pas que les riverains de cette rue ont déjà payé, eux, une quote-part de ces travaux...

Écoles : Le chantier de Camille Claudel semble bien avancer. Nous déplorons toutefois que, malgré notre désaccord quant au choix du chauffage au gaz (« énergie fossile à effet de serre »), la majorité ait maintenu sa décision initiale. À Luc Ferry, le planning des travaux étant serré, la livraison de locaux neufs pour la rentrée « 2023 » n'est pas certaine.

Débats au conseil :

Associations : Les règles d'attribution ont changé. Certaines associations n'y trouvent plus leur compte alors qu'elles contribuent au maintien du lien social et de proximité entre les générations. Nous nous sommes donc abstenus au moment du vote mais restons à l'écoute

des présidents pour faire remonter leurs doléances et/ou mécontentement.

Sobriété énergétique : L'explosion des prix de l'énergie a conduit à mettre en œuvre la sobriété, à commencer par l'éclairage public, le bourg centre étant retenu pour l'expérimentation. Un consensus a été trouvé entre des élus de la majorité et la minorité pour un éclairage « clair de lune ». Nous n'avons pas opté pour l'extinction totale afin de préserver un sentiment de sécurité chez les habitants. La technologie LED permet un réglage de chaque point lumineux avec intensité réduite, de la tombée de la nuit jusqu'au petit matin.

Projet « espace médical » : Même si nous nous réjouissons de l'arrivée de dentistes, nous nous sommes abstenus, faute d'éléments financiers liés à sa construction. De plus, le choix du site près de l'église n'est pas le plus judicieux compte-tenu de la forte circulation sur cette rue et la difficulté de stationner lors des cérémonies religieuses et sorties d'école, du marché...

Joël LEFEBVRE

et son équipe

Fabienne GESLAIN

Bertrand LEROY

Julie DEMEILLERS

Romain CHEVALIER

Céline MONS



Jean-Luc GUIGNERY : Ou comment faire d'une vieille carrosserie une peau neuve

Pouvez-vous vous présenter ?

J'ai 66 ans, j'ai toujours été passionné d'automobile. Je suis originaire de Fauville et ça fait 25 ans que je restaure des voitures. J'ai un bac F1 en mécanique générale et un CAP de dessin industriel.

Comment vous êtes-vous passionné pour la restauration de véhicule ?

Je suis tombé dedans quand j'étais petit. J'habitais à côté du garage Thibaut et j'ai toujours eu les mains dans le cambouis. J'ai acheté ma première «traction» quand j'en ai eu les moyens. C'était une Citroën 11b de 1956 que j'ai restaurée entièrement. Puis j'en ai restauré une deuxième, et plus je restaurais, plus je remontais dans le temps vers les origines de l'automobile jusqu'à ma dernière qui est une Peugeot de 1905.

Quelles compétences faut-il pour restaurer des véhicules ?

Avant tout, c'est la passion qui m'anime et c'est le plus important. Il faut des qualités d'observation, de recherche, d'obstination. Et puis il faut toucher à tout : la mécanique, la carrosserie, le travail du bois, du métal, savoir utiliser des machines-outils, refaire des plans, etc. L'éventail des compétences est large.

Combien de véhicules avez-vous restauré ?

J'en ai personnellement restauré 5. Mais nous travaillons beaucoup en réseau, entre amis, et donc chacun contribue à la restauration des voitures des autres passionnés. J'ai donc dû travailler sur une vingtaine de véhicules.

Quelles sont les étapes d'une restauration ?

Tout d'abord il faut authentifier le véhicule avec les numéros de série pour être sûr que tout est d'origine. Une fois la voiture dans le garage, il faut tourner autour pour l'observer, la prendre en photo pendant plusieurs semaines pour la mémoriser avant de commencer le démontage. Quand elle est désossée on restaure d'abord le châssis, puis les trains de roue, les freins. On attaque ensuite la restauration du moteur. Nous pouvons alors entamer le travail sur la carrosserie, les accessoires comme les phares, la sellerie. Une fois terminé, il faut réussir à obtenir une carte grise pour le véhicule.

Quelle est la voiture dont vous êtes le plus fier ?

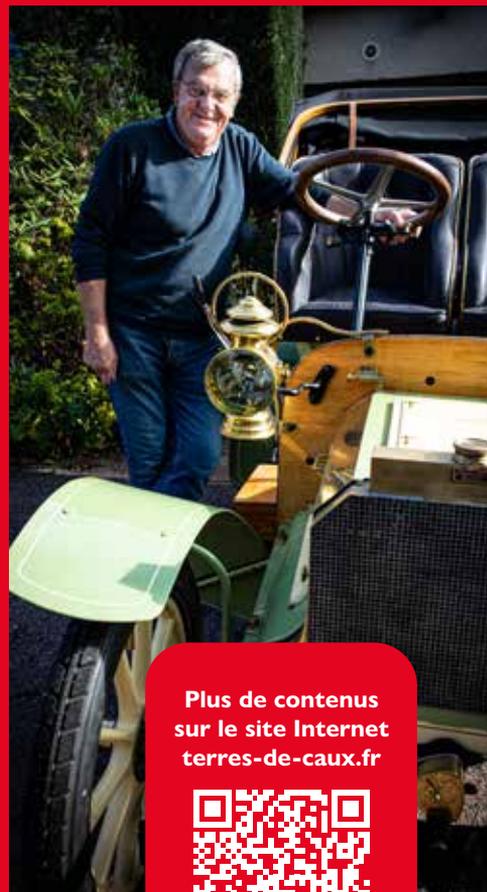
Je suis fier de toutes, mais si je devais en choisir une, ce serait la dernière : la Peugeot Phaéton de 1905, car c'est celle qui se rapproche le plus de l'origine de l'automobile.

Quelle sera votre prochaine réalisation ?

Je réfléchis à restaurer une voiture De Dion Bouton.

Que représente Terres-de-caux pour vous ?

C'est ma ville de coeur, je suis un Fauvillais pur jus, toute ma vie est ici, c'est mon pays !



Plus de contenus
sur le site Internet
terres-de-caux.fr



Maison de la Presse

Changement de propriétaire
Wenye LI
02 35 96 72 23
825, rue Bernard THELU
Fauville-en-Caux

PAC Ingénierie

Pilotage - Assistance
Consulting - Ingénierie
06 37 19 91 97
674 Rue Charles de Gaulle
Fauville-en-Caux

CNB Concept

Aménagement Int. / Ext.
Isolation - Electricité - Maçonnerie
02 76 71 00 86
486 Rue Bernard Thelu
Fauville-en-Caux



Saison 2022 / 2023

Sortez en Terres-de-Caux

Le Petit Prince en résidence à la Rotonde

La compagnie Z est en résidence de création à la Rotonde pour son prochain spectacle "Le petit prince". La première aura lieu le 15 décembre pour les écoles et le collège de Terres-de-Caux. En attendant, les artistes ont pu en parallèle de leur travail de création, recevoir les élèves pour leur expliquer les différentes étapes de création d'une pièce de théâtre.



Concert : Aynsley Lister



Guitariste surdoué, couronné de nombreux prix, Aynsley Lister est l'un des guitaristes de blues les plus en vogue du Royaume-Uni. Il vient nous présenter son nouvel album qu'il viendra défendre à coup de riffs bluesy et de mélodies inspirées. Un rendez-vous incontournable de notre saison !

Samedi 25 mars - 20h30

Hommage à Queen



Queen fait partie de ces groupes incontournables des années 80/90. Les Queen Killers, leur rendent hommage magnifiquement en reprenant leurs meilleurs titres, avec force et énergie ! Ce concert sera précédé le mardi 10 janvier de la projection du film Bohemian Rhapsody pour comprendre l'œuvre de ce groupe emblématique **The show must go on !**

Mardi 10 janvier - 20h30 > Film > Bohemian Rhapsody

Samedi 14 janvier - 20h30 > Concert > Queen Killers

Théâtre



Mémoire(s) | Samedi 4 février - 20h30

Un homme est retrouvé inconscient sur un chantier avec une balle dans le front. A quelques mètres de lui, une femme, elle aussi inconsciente mais sans aucune lésion. Les deux ont perdu la mémoire ! Cette pièce vous emmène dans une enquête policière où la mémoire est au cœur de l'histoire.

**Vous pouvez ne pas embrasser la mariée
Samedi 8 avril - 20h30**

Est-il judicieux d'inviter son "meilleur ami d'enfance", le jour de son mariage ? Une heure avant son mariage, Emma se retrouve coincée en tête à tête avec Antoine. De flash-backs en non-dits, de fous rires en disputes, de leurs 15 ans à aujourd'hui, ils vont traverser le temps et les émotions, se chercher, se manquer... Vont-ils finir par se retrouver ?

Les autres évènements

Jeu 15/12

Jeune Public : Le petit prince

Jeu 04/05

Jeune Public : Jongle

Sam 27/05

Concert : Maîtrise / Choeur Presto

Sam 10/06

Concert : Catfish

Toutes les infos
sur le site

www.larotonde.org

